

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 17 - Votants : 18

Le vingt mai deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 mai 2014

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël – Mme LETULLIER Dominique – Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. MERCIER Denis – Mme LEMAIRE Audrey — Mme PEURON Françoise – M. ROSE Yannick – Mme MACE Sophie - M. COULON Joël – M. CHALANDARD Jean-Louis – M. BOUILLON Robert – Mme DOZIAS Véronique – M. PECQUENARD Denis – Mme DELBONNEL Christine.

Absents : M. RIVET Vincent qui a donné procuration à M. PECQUENARD Denis
Mme DINARD Valérie.

Secrétaire de séance : M. BOHN Gérard

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 avril 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite aux élections municipales, la commission communale des impôts directs doit être reconstituée. Elle est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par le directeur des finances publiques d'après une liste de 24 contribuables établie par le conseil municipal.

Le Conseil municipal, conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DRESSE la liste des 24 contribuables (dont 4 personnes domiciliées hors Sermaises).

III – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

A la demande du Président de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DRESSE une liste de 4 contribuables de la commune de SERMAISES en vue de la composition de la commission intercommunale des impôts directs de cet E.P.C.I.

IV – INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION BUDGETAIRE – ASSISTANCE DU COMPTABLE PUBLIC

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité (17 pour – 1 contre),

DECIDENT d'avoir recours au trésorier de Malesherbes, comptable public, pour l'établissement des documents budgétaires et comptables (dont production rapide des comptes de gestion), la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de la trésorerie et la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

DECIDENT de lui verser l'indemnité de conseil et de confection budgétaire par référence au barème en vigueur.

PRECISENT que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat.

V – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – ANNULATION DE FACTURES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, suite à des erreurs de facturation, l'annulation de factures pour un montant de 37,91 € T.T.C. sur le budget annexe de l'eau.

VI – BUDGETS 2014 – DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur les budgets de l'exercice 2014 :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	
Investissement – recettes – article 2818 – amortis. Autres immob.	- 0,79
recettes – article 131 – subv. d'équipement	+ 0,79
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	
Investissement – recettes – article 2818 – amortis. Autres immob.	- 0,20
recettes – article 131 – subv. d'équipement	+ 0,20
BUDGET PRINCIPAL	
Investissement – recettes - Article 1068 – excédent de fonction. Capitalisé	+ 142 245,93
recettes - Article 10226 – taxe d'aménagement	+ 0,07
TOTAL	+ 142 246
Dépenses – article 2151 – réseaux de voirie	+ 142 246
Fonctionnement – recettes - article 002 – excédent antérieur reporté	- 142 245,93
recettes – article 6419 – remb. s/rémunérations	- 0,07
TOTAL	- 142 246
Dépenses – article 61522 – entretien bâtiments	- 71 123
Dépenses – article 61523 – entretien voies-réseaux	- 71 123
TOTAL	- 142 246
BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT	
Investissement – dépenses – article 3355 – terrains en cours d'aménagement	- 0,17
dépenses – article 16874 – dettes envers collectivités	+ 0,17

VII - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les immeubles appartenant à :

- M. et Mme ROYER Gérard pour une maison située 10, rue Jean Moulin
- Mme HALLOT Martine pour une parcelle de terre agricole cadastrée ZX n° 7
- La SCI LE LARRIS pour un terrain situé dans le lotissement industriel
- M. MESQUITA BRAZ OLIVEIRA José et Mme OLIVEIRA Marie pour une maison située 19, rue de Paris

VIII – RAPPORT DES DELEGUES AUPRES DES EPCI

- M. BRUNEAU donne le compte rendu de la réunion de la C.C.P.B.
- M. BOHN Gérard donne le compte rendu de la réunion du S.I.Vo.M.
- Mme PEURON Françoise donne le compte rendu de la réunion du S.I.E.R.P.

IX – AFFAIRES DIVERSES

Le conseil municipal :

- FIXE à 5 € le tarif d'entrée de la représentation théâtrale organisée le 24 mai 2014 (gratuit pour les moins de 12 ans)
- Etabli le bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai 2014
- ACCEPTE le devis de l'entreprise E.T.P. d'un montant de 3 359,00 € H.T. pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement de la propriété de M. DOUSSINEAU au 3, rue des Martyrs
- RETIENT les entreprises suivantes pour les travaux de rénovation de la salle rue des Martyrs à savoir :
 - Electricité – entreprise TAVARES pour 5 456,87 € T.T.C.
 - Menuiserie alu – entreprise CEVIC ALUMINIUM pour 5 101,20 € T.T.C.
 - Peinture – entreprise BARNAULT pour 29 582,24 € T.T.C.Soit un total T.T.C. de 40 140,31 €
- Est informé de la création d'une nouvelle association « Sermaises Gymnastique Rythmique » (S.G.R.) pour la pratique de la gymnastique rythmique et sportive (G.R.S.)
- Est informé du déroulement de la procédure des travaux sous maîtrise d'œuvre du cabinet ECMO à savoir :
 - Dossier de consultation des entreprises : fin mai
 - C.A.O : début juin
 - Consultation des entreprises : juin à juillet
 - Début des travaux : octobre
- Est informé que les travaux de vidéosurveillance ont débuté aujourd'hui 20 mai
- AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec le SITOMAP pour le versement à la commune d'une subvention de 5 000 € pour les frais d'installation d'une caméra de surveillance à la déchetterie.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion le 5 juin à 20 h 30 pour la présentation du budget aux nouveaux conseillers.